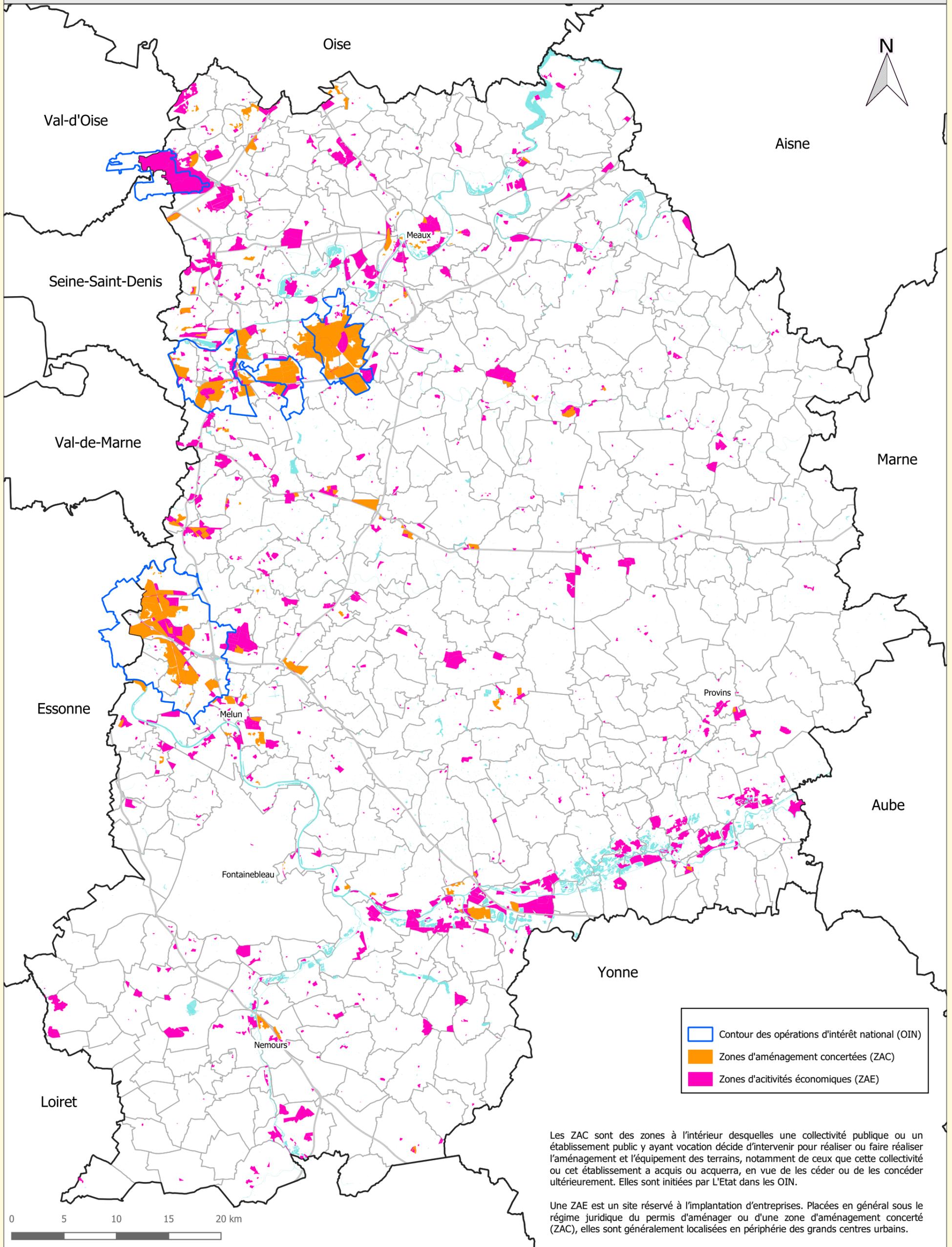


Les zones d'aménagement concerté et les zones d'activités économiques en Seine-et-Marne



- Contour des opérations d'intérêt national (OIN)
- Zones d'aménagement concertées (ZAC)
- Zones d'activités économiques (ZAE)

Les ZAC sont des zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement. Elles sont initiées par L'Etat dans les OIN.

Une ZAE est un site réservé à l'implantation d'entreprises. Placées en général sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), elles sont généralement localisées en périphérie des grands centres urbains.